



## Parquet abîmé : qui paye quoi

-----  
Par Archot86

Bonjour,

Mon ancien chat de compagnie a uriné plusieurs fois sur le parquet de mon appartement de location, occasionnant des traces noires sur celui-ci malgré les nettoyages. Mon propriétaire me demande logiquement la réparation ou le remplacement de celui-ci, à mes frais. Ces dégâts ne sont pas couverts par mon assurance habitation.

Malgré les dégâts sur quatre ou cinq lames uniquement, mon propriétaire impose un remplacement intégral du parquet dans les pièces concernées sous prétexte qu'un remplacement local sur ce type de parquet n'est pas possible, à mes frais et chez les professionnels de son choix. Il refuse également qu'on ponçage soit employé sans passage préalable d'un expert.

Dois-je réellement payer l'intégralité des travaux ou seulement une partie basée sur un pourcentage des dégâts ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Les dégradations sont à votre charge. Mais pas le remplacement total du parquet !  
Vérifiez ce qui est noté sur l'état des lieux de sortie.